



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conseil Municipal du 17 février 2020

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2019	4
3. EXECUTION 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	4
3.1 Dépenses de fonctionnement	4
3.2 Recettes de fonctionnement	5
3.3 Synthèse de la section de fonctionnement	6
4. EXECUTION 2019 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
4.1 Les dépenses d'investissement	7
4.2 Les recettes d'investissement.....	8
4.3 Synthèse de la section d'investissement :	8
5. SOLVABILITE ET CAPACITE DE DESENETTEMENT DE LA COMMUNE	9

PREALABLE

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2019 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL :

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2019

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2019	Dépenses	8 572 328,47	2 069 025,37
	Recettes	8 930 482,81	2 169 180,37
	Résultats de l'exercice	358 154,34	100 155,00
Résultats cumulés des exercices précédents		100 000,00	36 552,63
Résultats de clôture de l'exercice 2019		458 154,34	136 707,63
Solde des restes à réaliser (RAR) 2019		0,00	-216 122,69
Résultats de clôture avec intégration des RAR		458 154,34	-79 415,06

S'agissant de la section de fonctionnement, les résultats de l'exercice 2019 (recettes moins dépenses) s'établissent à 358 154.34€. Cumulés avec les résultats de l'exercice précédent, ces résultats auront vocation à financer les investissements futurs de la commune.

Côté investissement, les résultats de l'exercice 2019 s'établissent à 100 155€. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et ce qu'il reste à payer au titre de l'exercice 2019 (RAR 2019 : 216 122.69€), le besoin de financement est évalué à 79 415€. Ce besoin de financement devra être couvert par les résultats de la section de fonctionnement.

3. EXECUTION 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Dépenses de fonctionnement :

	BP 2019	Prévu 2019 (BP + DM)	CA 2019	Taux de réalisation 2019 (En %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 024 227,76	8 066 227,76	7 900 755,06	97,9%
011 - Charges à caractère général	2 264 086,00	2 333 086,00	2 322 003,14	99,5%
012 - Charges de personnel	4 400 000,00	4 360 000,00	4 294 980,81	98,5%
014 - Atténuations de produits	63 000,00	63 000,00	59 883,00	95,1%
022 - Dépenses imprévues	56 000,00	23 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	946 130,00	982 130,00	955 806,65	97,3%
66 - Charges financières	286 511,76	286 511,76	255 879,67	89,3%
67 - Charges exceptionnelles	8 500,00	18 500,00	12 201,79	43,6%

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **7 900 755,06€** en 2019. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 97,9% au total.
- A noter les taux de réalisation élevés concernant les charges à caractère général (99,5%) et les charges de personnel (98,5%).
- Le remboursement des intérêts de la dette (chapitre 66) est moins élevé que prévu en raison du taux d'intérêt avantageux dont a bénéficié cette année la collectivité concernant son emprunt dit « structuré » (Taux appliqué = 0.76838%).

3.2 Recettes de fonctionnement :

	BP 2019	Prévu 2019 (BP + DM)	CA 2019	Taux de réalisation 2019 (En %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 485 880,00	8 528 570,00	8 832 430,08	103,6%
013 - Atténuations de charges	5 000,00	4 990,00	1 777,05	35,6%
70 - Produits des services	665 090,00	702 790,00	743 003,38	105,7%
73 - Impôts et taxes	6 024 790,00	6 024 790,00	6 096 925,47	101,2%
74 - Dotations et participations	1 442 700,00	1 447 700,00	1 416 949,03	97,9%
75 - Autres produits de gestion courante	217 000,00	217 000,00	214 872,85	99,0%
76 - Produits financiers	30 000,00	30 000,00	30 032,90	100,1%
77 - Produits exceptionnels	101 300,00	101 300,00	328 869,40	324,6%

- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **8 832 430,08€** en 2019, soit un taux de réalisation des recettes de 103,6%
Hors produits des cessions, réalisés au chapitre 77-Produits exceptionnelles, qui atteignent 195 700€ (192 000€ liés à la vente de l'ancienne caserne des pompiers et 3 700€ liés à la vente de véhicules), le taux de réalisation des recettes est de 101,2%.
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (au chapitre 74) a été inférieure au montant prévu : 774 208€ contre 808 000€.
Au même chapitre, la dotation perçue au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) a été inférieure de 28 000€ par rapport au montant prévu. Montant perçu = 257 000€. Montant prévu = 285 000€.
- A noter par ailleurs que les recettes des familles concernant la facturation de la restauration scolaire ont été supérieures aux prévisions.

Focus sur la Fiscalité 2019 :

- Fiscalité Directe : Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti :

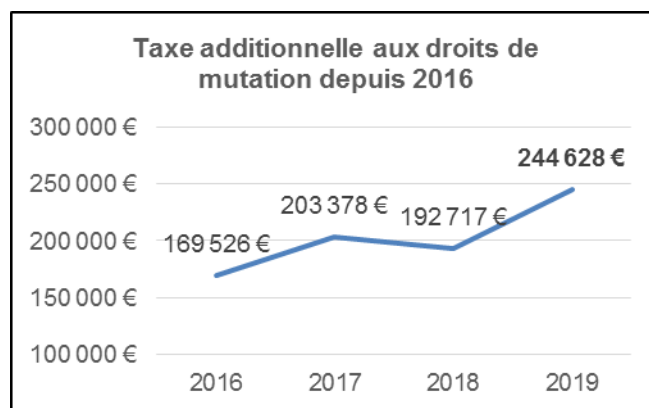
		CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)
TH	Bases	8 074 367	8 105 258	0,38%
	Taux	10,78%	10,78%	0,00%
	Produit	870 417	873 747	0,38%
TFB	Bases	7 616 428	7 870 115	3,33%
	Taux	31,48%	31,48%	0,00%
	Produit (après lissage*)	2 393 715	2 473 959	3,35%
TFNB	Bases	14 866	15 331	3,13%
	Taux	78,63%	78,63%	0,00%
	Produit	11 689	12 055	3,13%
TOTAL DE LA FISCALITE DIRECTE		3 275 821	3 359 761	2,56%

*Lissage lié à la réforme des valeurs locatives professionnelles

L'évolution des recettes de fiscalité directe est due principalement à l'évolution des bases de TFB (+3,33% entre 2018 et 2019)

Les recettes de fiscalité directe augmentent de 2,56% par rapport à 2018, soit près de 84K€.

➤ Taxe additionnelle aux droits de mutation :



Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc).

Les recettes de cette taxe ont été élevées en 2019 par rapport aux dernières années. Elles sont supérieures d'environ 52K€ à l'année 2018.

3.3 Synthèse de la section de fonctionnement :

Les résultats 2019 de la section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) se présentent comme suit :

RESULTATS 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	7 900 755,06
Dépenses d'ordre	671 573,41
Total des dépenses	8 572 328,47
Recettes réelles	8 832 430,08
Recettes d'ordre	98 052,73
Total des recettes	8 930 482,81
Résultats de l'exercice	358 154,34

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

4. EXECUTION 2019 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Les dépenses d'investissement :

▪ Les dépenses d'équipement :

	BP 2019	Prévu 2019 (BP + DM + RAR 2018)	CA 2019	Taux de réalisation 2019 (En %)	Restes à réaliser 2019	Taux de réalisation 2019 avec RAR 2019 (En %)
Dépenses d'équipement	1 034 240,09	1 392 202,79	1 123 153,11	80,7%	216 122,69	96,2%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 123 153,11€ sur l'exercice. Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées n'ayant pas encore été réalisées s'élèvent à 216 122,69€.

En prenant en compte ces restes à réaliser, le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint 96,2%.

Les principales dépenses concernent :

- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château.
- Les travaux PMR de l'école maternelle Centre.
- Les travaux de restauration du buffet de l'Orgue de l'église Sainte-Marie.
- Installation arrosage automatique du stade municipal.
- La réfection du sol et le traçage du gymnase du Parc.
- Les travaux de climatisation de la Médiathèque.
-

▪ Les autres dépenses d'investissement 2019 hors remboursement de la dette :

Cette année, la commune a intégré la SPL Vercors Restauration et la SPL de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) en tant que membre actionnaire.

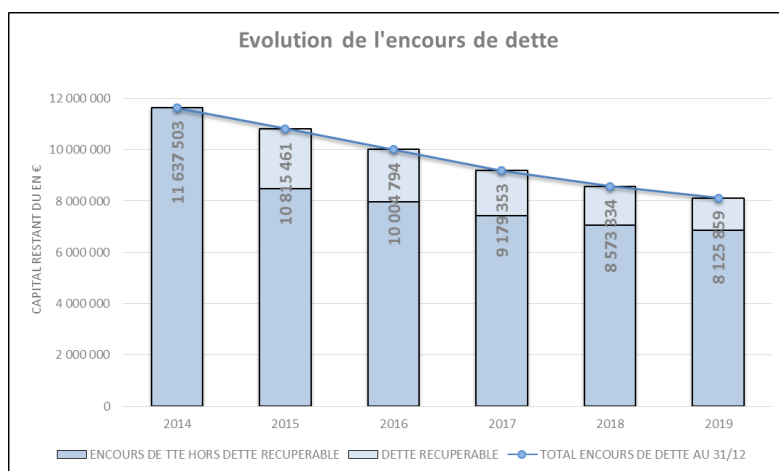
▪ La dette :

	CA 2019
EMPRUNTS NOUVEAUX	350 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	807 152
VARIATION DE DETTE	-457 152

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 807 152€ en 2019.

La collectivité a mobilisé un emprunt nouveau de 350 000€.

⇒ Elle s'est donc désendettée de 457 152€ sur l'exercice.



L'encours de dette s'élève à 8 125 859€ fin 2019.

4.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement perçues par la commune en 2019 sont :

- Emprunt nouveau : 350 000€
- Subventions d'investissement perçues : 81 128,76€
 - Dont Département de l'Isère : 54 782€
 - Dont DETR : 11 336,76€
 - Dont association des amis de l'Orgue : 15 000€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 123 162,79€
- Dette récupérable remboursée par la Métro : 242 247€
- Excédents de fonctionnement 2018 affectés aux investissements : 690 900,92€

4.3 Synthèse de la section d'investissement :

Les résultats 2019 de la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) se présentent comme suit :

RESULTATS 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 961 919,95
Dépenses d'ordre	107 105,42
Total des dépenses	2 069 025,37
Recettes réelles	1 488 554,27
Recettes d'ordre	680 626,10
Total des recettes	2 169 180,37
Résultats de l'exercice	100 155,00

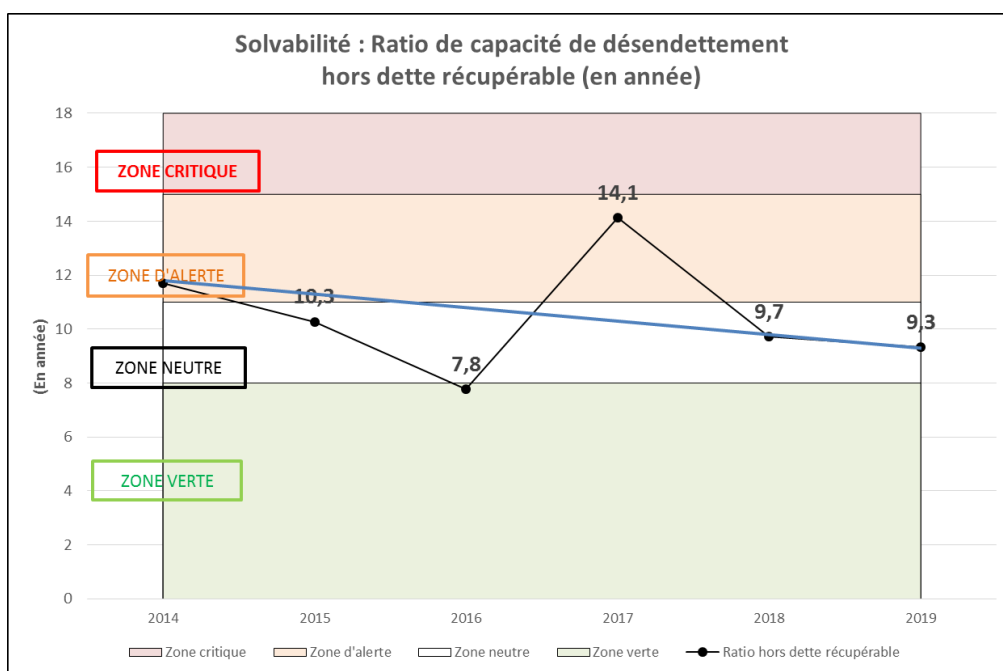
Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2019, 216 122,69€ de dépenses d'investissement restent à réaliser.

5. SOLVABILITE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE :

Ratio de capacité de désendettement :

- Le ratio de capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en affectant la totalité de sa capacité d'autofinancement (CAF ou épargne) à ce remboursement.
- Il s'agit d'un ratio **déterminant et reconnu** qui permet d'apprécier la solvabilité d'une collectivité. Ce ratio est notamment étudié par les organismes bancaires lors d'une demande de prêt et par la CRC lorsqu'elle réalise ses contrôles. Dans son rapport 2018 pour Vizille, la CRC préconise « une capacité de désendettement n'excédant pas 9 années ».



- La capacité de désendettement de la commune est de 9,3 années fin 2019, hors dette récupérable.
- *Il est important de souligner que ce ratio doit être observé en tendance.*